

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf janvier à dix-huit heures,

les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Gémozac, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Jean-Pierre MAUREL, Roselyne DESLANDE (Berneuil), Dominique FRADIN, Viviane GLODT (Cravans), Loïc GIRARD, Jean-Pierre MORDANT, Monique BELIS, Pascal BRAUD (Gémozac), Stéphanie VALÉRI (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE (Meursac), Thierry GEORGEON (Montpellier de Médillan), Pascal LAVERGNE, Dominique JOURNAL (Rétaud), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Alain PUYON, Dominique DEWOST (Saint-André de Lidon), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Laurent MORICHON, Elise BREMONT (Tesson), Pierre BRIDIER (Thézac), Patrick MAXIME (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

Absents excusés : Danielle DAGORN (Gémozac), Bruno VOLLETTE (Meursac), Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Aurélien BERTHELOT, Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Bruno TAPON (Thaims - pouvoir donné à M. Loïc GIRARD), Louisette ROLLAND (Thézac).

Date de Convocation :
03/01/2025

Nombre de Délégués :

En exercice : 30

Présents : 24

Votants : 25

M. Jean-Michel CHATELIER est nommé secrétaire de séance

N°	Délibérations	Vote
25/001	Avis sur le 5e Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage en Charente-Maritime portant sur la période 2025-2031	Approuvée
25/002	Acquisition de la propriété YON – parcelles AB n° 99, 100, 304, 354 et 356 – commune de Gémozac	Approuvée
25/003	Budget Principal : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	Approuvée
25/004	Budget annexe Aide à Domicile : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	Approuvée
25/005	Ouverture d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activités au grade d'adjoint administratif à temps non complet (28.00/35ème)	Approuvée

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GÉMOZAC

- d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac, 86000 POITIERS